

ABONNEMENT

Par année.....\$5.00
Pour six mois..... 2.50
Pour quatre m..... 1.00
Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....\$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

Bureau: 524 Rue Sussex

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 20 Mars 1886

AU PARLEMENT

M. Mackintosh a repris le débat, hier, sur la motion Landry. Il regrette qu'on ait tenté de semer la discorde parmi les divers éléments du peuple canadien.

Le parti libéral veut aujourd'hui renverser le gouvernement, mais il n'a pas de politique arrêtée: le chef de ce parti n'a pas de programme politique.

Riel était sain d'esprit et respectable de ses actes: cette idée s'impose à tout esprit juste et dépourvu de préjugés.

On a beaucoup insisté sur la recommandation du jury à la clémence. Notre jurisprudence contient plusieurs exemples de prisonniers recommandés ainsi à la clémence de la cour et dont l'Exécutif n'a pas commué la sentence.

M. Blake a succédé à M. Mackintosh. Il a fait un très long discours agrémenté de citations encore plus longues.

Il se plaint, en commençant, de ce que le gouvernement a pressé la discussion de l'affaire Riel. Ce pendant le débat doit se faire avec calme, dignité, impartialité et il faut en excuser l'esprit de parti.

Comprenant bien sa responsabilité comme chef de parti, il a déjà déclaré en public ce que doit être l'attitude de son parti sur cette question. Il le répète, aujourd'hui, qu'on doit, en cette matière, faire abstraction complète des considérations de parti et voter sans tenir aucun compte des liens politiques.

Le gouvernement est blâmable à l'extrême de retenir les documents nécessaires à l'étude parfaite de la question. Il ne prétend pas qu'on aurait pu discuter ensemble toutes les questions relatives au Nord-Ouest, mais tous les documents étaient nécessaires pour se former un jugement sur la seule question de l'exécution de Riel.

Pour sa part, il votera contre la motion, mais comme il est convaincu de ne représenter que les opinions de la minorité, il veut discuter le mérite de la question générale, croyant bien qu'après ce vote-ci il n'aura plus l'occasion de le faire.

Il importe de considérer d'abord le degré de culpabilité morale du prisonnier, et si Riel était moralement responsable de ses actes, on ne peut nier qu'il ait commis le crime de haute trahison.

Quant à la constitution du tribunal, il est regrettable qu'une cause aussi importante ait été confiée à un officier inférieur, un magistrat stipendiaire, pas indépendant du gouvernement.

Il importait beaucoup à la chambre d'avoir la preuve de la prétendue complicité des colons blancs de Prince Albert dans la révolte. Deux seulement ont été jugés et acquittés, Jackson et Scott.

M. Blake entre alors dans le vif de la question et procède à examiner si Riel était assez fou pour n'être pas responsable de ses actes.

Il cite les dires et les actes de Riel, les témoignages rendus par différentes personnes sur son état mental; il soumet à la chambre une foule d'opinions médicales distinguées sur la folie et ses variétés, et sur la responsabilité criminelle des monomaniaques.

Il se plaint, en commençant, de ce que le gouvernement a pressé la discussion de l'affaire Riel. Ce pendant le débat doit se faire avec calme, dignité, impartialité et il faut en excuser l'esprit de parti.

Comprenant bien sa responsabilité comme chef de parti, il a déjà déclaré en public ce que doit être l'attitude de son parti sur cette question. Il le répète, aujourd'hui, qu'on doit, en cette matière, faire abstraction complète des considérations de parti et voter sans tenir aucun compte des liens politiques.

Le gouvernement est blâmable à l'extrême de retenir les documents nécessaires à l'étude parfaite de la question. Il ne prétend pas qu'on aurait pu discuter ensemble toutes les questions relatives au Nord-Ouest, mais tous les documents étaient nécessaires pour se former un jugement sur la seule question de l'exécution de Riel.

La sentence de mort n'est pas la sentence de la loi, pour meurtre, c'est l'extrême sentence de la loi, que l'Exécutif a le devoir de tem-

pérer. C'est ainsi que la loi criminelle est comprise en Angleterre, en France et en Canada.

Riel ayant été trouvé coupable de haute trahison, crime punissable de mort, le gouvernement n'était pas obligé de laisser exécuter la sentence.

Parlant ensuite de la recommandation du jury à la clémence de la cour, M. Blake a fait connaître un étrange document, qui a du prendre bien des gens par surprise. C'est une lettre d'un des jurés du procès de Riel, établissant que les jurés ont été unanimes à déclarer Riel "auteur des crimes dont il était accusé" et "parfaitement sain d'esprit"; et qu'ils le recommandèrent à la clémence de la cour à "raison des griefs du Nord-Ouest."

Voici une question tranchée. Cependant, pour être logique, M. Blake n'y attache pas d'importance. Reprenant ses citations, il procède à démontrer la conduite à suivre, quand il y a quelques doutes sur l'état d'esprit du condamné à mort.

Les meilleures autorités criminelles vont à dire que, si un accusé n'est pas assez clairement fou pour être acquitté par le jury, le juge doit prononcer sentence conforme au verdict; mais la cause est incomplète et le devoir incombe à l'Exécutif de la compléter.

L'Exécutif est là, non pas comme chargé simplement de donner une faveur, une grâce au condamné, mais comme formant partie de l'administration de la justice criminelle. C'est lui qui a charge de réviser la sentence et c'est son devoir impérieux de le faire.

M. Blake traite ensuite le sujet des offenses politiques. Les crimes politiques, au temps de leur commission n'étaient pas considérés comme ils le sont aujourd'hui. Les idées modernes excluent, presque, l'application de la peine capitale à ces offenses.

Tout en condamnant fortement le gouvernement, M. Blake ne peut pas admettre que la rébellion fût justifiable. Son opinion sur les événements de 1870 n'a pas changé, il croit que la mort de Scott a été un meurtre cruel.

Pour conclure, M. Blake dit qu'un grand tort a été fait, une grave atteinte portée à la bonne administration de la justice criminelle en ce pays et que la faute en est au gouvernement. Tout le monde n'est pas de son avis, il respecte l'opinion des autres et ne blâme personne.

On l'a menacé d'anéantissement politique sur cette question: il est prêt à admettre que le vote qu'il va donner est malhabile, et que ce serait un faux mouvement s'il s'agissait d'une question de parti. Mais qu'importe à l'intérêt public sa position de chef de parti, son siège au parlement? Ce qu'il faut, c'est le faire honnêtement son devoir comme député. agir autrement serait laisser la proie pour l'ombre.

littique mais déterminé à la conserver sans tâche. Honnêtement, il doit dire qu'il regrette l'exécution de Riel et il votera dans ce sens.

"Le meilleur est le meilleur marché." EN CONSEQUENCE, ALLEZ CHEZ Pittaway & Jarvis PHOTOGRAPHIES SUPERIEURES. Nous donnons la meilleure valeur pour votre argent. Etude: 117 Rue Sparks, Ottawa.

Les Libéraux-Conservateurs Listes des Voteurs--Acte des franchises. Qui sont qualifiés comme Voteurs dans les Cités.

- Toutes personnes du sexe masculin âgées de 21 ans, sujetes britanniques par naissance ou naturalisation, et possédant quelconque des qualifications suivantes: 1. Tout propriétaire ou occupant d'une propriété immobilière, soit de son propre chef ou du chef de sa femme, évaluée à \$300. 2. Tout locataire payant un loyer de \$2 par mois ou de \$24 par année. 3. Toute personne retirant un revenu de \$300 par année ou de \$6 par semaine de ses gages, de son commerce, de sa profession ou de placements faits en Canada. 4. Toute personne qui est le fils, le beau-fils, le petit-fils ou le gendre d'un quiconque possédant une propriété de la valeur de \$500 et plus. 5. Tous ceux qui sont favorables au parti Libéral-Conservateur et dont le nom n'est pas encore sur les listes électorales malgré qu'ils possèdent un ou plusieurs des qualifications ci-dessus, sont priés d'en venir immédiatement leur nom et leurs noms, adresses, la nature de leur qualification à l'un de nos bureaux dont suit la liste: QUARTIER VICTORIA--C. Gagné, rue Wellington, ou P. S. McKenzie, 167 rue Cambridge. QUARTIER WELLINGTON--C. Magee, 34 rue Sparks. QUARTIER ST. GEORGES--Thomas Burke, rue Rideau. QUARTIER BY--P. H. Chabot, rue Sussex. QUARTIER OTTAWA--Wm. McEvela, rue de l'Église, ou Chas. Desjardins, échevin, 85 rue Water. Ou à D. O'Connor, résident de l'Association Libérale-Co servatrice. J. W. McRae, Association Libérale-Conservatrice des Jeunes Gens. Thos. Stewart, Association Libérale-Conservatrice des Ouvriers, 531 rue Albert. Oscar McDonell, le Cercle Lafontaine, rue Rideau. En s'adressant à l'un ou l'autre de ces messieurs, on pourra obtenir toutes les informations désirées et des formulaires imprimés. Que chaque conservateur n'oublie pas de se faire porter sur la liste électorale avant la fin de février. Qu'on ne l'oublie pas! Qu'on ne l'oublie pas!

20 POUR CENT Meilleur marché qu'ailleurs U. VEZINA, 172 rue Dalhousie, Ottawa.

AVIS CHANGEMENT DE DATE La date depuis laquelle on pourra voir les plans et devis se rapportant à L'ECOLE D'INFANTERIE

London, Ont. est par les présentes changée à MARDI, le 23 Mars courant, et la date de la réception des soumissions est reculée jusqu'à Mercredi, 7 Avril prochain. Par ordre. A. GOBELL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 12 Mars 1886.

A LOUER Un magnifique logement, au No. 88 rue Cathcart. Possession immédiate. Pour informations s'adresser au No. 62 rue Cathcart.

G.J. Labelle, Huissier de la Cour Suprême, B RUE BRITANNIA, HULL, Ottawa, 07 Mars 1886

LA CONCURRENCE

EST LA VIE DU COMMERCE

3,000

PIECES D'INDIENNES

A vendre en Mars et Avril

Le plus grand assortiment, les meilleurs patrons, et le meilleur marché d'Ottawa.

NOUVEAUX ET JOLIS PATRONS A 5cts. la verge et plus.

PLUS DE 50 CAISSES De Nouvelles et Jolies Marchandises, que nous avons importées directement de FRANCE, D'ANGLETERRE et des ETATS-UNIS. Termes: COMPTANT.

D. GARDNER & CIE., 66 & 68 Rue Sparks

U. VEZINA Magasin d'Épicerie PAR EXCELLENCE.

Le soussigné informe le public, en général qu'il vient de faire de Grandes Améliorations A son établissement, au 172

Cin des rues Dalhousie et Water. Mon stock d'épicerie est maintenant des Plus complets et des mieux Assortis.

Vous trouverez à ce magasin tous les strops Canadiens et Méridiens Pat-nous des meilleures maisons de l'Europe, Montréal et des États-Unis. Mes dépenses d'administration sont très minimes, comme qu'on me les a vendus à

20 POUR CENT Meilleur marché qu'ailleurs U. VEZINA, 172 rue Dalhousie, Ottawa.

AVIS CHANGEMENT DE DATE La date depuis laquelle on pourra voir les plans et devis se rapportant à L'ECOLE D'INFANTERIE

London, Ont. est par les présentes changée à MARDI, le 23 Mars courant, et la date de la réception des soumissions est reculée jusqu'à Mercredi, 7 Avril prochain. Par ordre. A. GOBELL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 12 Mars 1886.

A LOUER Un magnifique logement, au No. 88 rue Cathcart. Possession immédiate. Pour informations s'adresser au No. 62 rue Cathcart.

G.J. Labelle, Huissier de la Cour Suprême, B RUE BRITANNIA, HULL, Ottawa, 07 Mars 1886

ANNONCES

Première insertion, par ligne..... \$0.10
Tous les jours..... 0.00
Trois fois par semaine..... 0.00
Une fois la semaine..... 0.00
Avis de Naissance, Mariage ou Décès.....
Pour les annonces à long terme conditions spéciales.

HEMORRHOIDES--HANNU'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA